



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime des personnels des établissements hospitaliers

Question écrite n° 29607

Texte de la question

M. Christian Hutin alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'annonce faite par son ministère quant à l'exclusion des départements du Nord et du Pas-de-Calais de la liste des 33 départements les plus touchés par le covid-19. À ce titre, les personnels des établissements hospitaliers ne toucheraient pas la prime d'un montant de 1 500 euros mais celle d'un montant de 500 euros. Si cette décision s'avérait fondée, elle serait non seulement incompréhensible mais surtout profondément injuste et provoquerait, à juste titre, colère et indignation. Les soignants sont tous allés « au front » avec le même dévouement. Faut-il également rappeler les nombreux transferts de patients qui sont intervenus à l'occasion de cette crise sanitaire (toujours pas terminée) permettant de soulager tel département, telle région? À seul titre d'exemple, près de 40 personnes sont hélas décédés rien qu'au centre hospitalier de Dunkerque, sans compter les Ehpad ainsi que les morts à domicile. Il lui demande donc de bien vouloir revoir et réexaminer cette situation, notamment au regard de ce que leur doit la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29607

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3469

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)